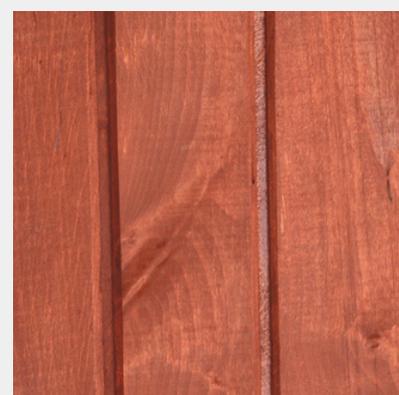
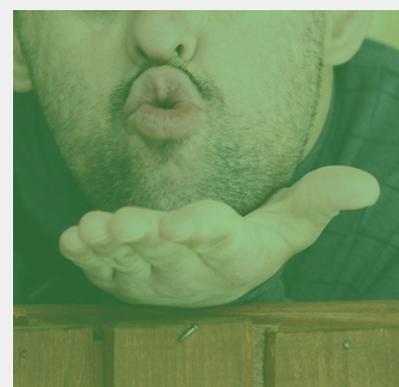
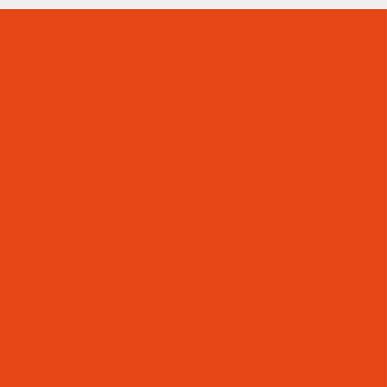


Co-construire l'avenir des vacances adaptées : un enjeu de société





Ce livre blanc a été réalisé avec le soutien des adhérents du CNLTA



Sommaire

Édito de René Moullec , Président du CNLTA	2
Partie n°1 : Panorama des vacances adaptées en France	4
Partie n°2 : Un secteur confronté à des défis structurels majeurs	12
Partie n°3 : Les propositions du CNLTA pour assurer la pérennité des vacances adaptées	18
Synthèse des propositions	27
Le mot de la fin	28
Remerciements	29
À propos du CNLTA	30



Par René MOULLEC,
Président du CNLTA

Le secteur des Vacances Adaptées Organisées (VAO) se trouve aujourd'hui à un tournant décisif de son histoire.

*Après plus de quarante années d'existence et d'évolution continue, les VAO ont prouvé leur importance capitale dans la vie des personnes en situation de handicap. Car, bien au-delà d'un simple moment de détente, **les séjours adaptés permettent chaque année à plus de 55 000 vacanciers de profiter d'un espace de liberté, de découverte et d'émancipation**, en rupture avec leur quotidien.*

*Le Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés (CNLTA), que j'ai l'honneur et la fierté de présider depuis 2019, est né en 1991 d'une volonté commune de structurer ce secteur alors émergent. 35 ans plus tard, son ambition demeure intacte : **anticiper les évolutions nécessaires à la pérennisation de cette activité singulière, à la croisée des secteurs du tourisme et du médico-social**. Notre force réside dans notre composition plurielle – organisateurs, représentants et auto-représentants des vacanciers, établissements médico-sociaux, hébergeurs – qui nous permet d'appréhender les enjeux dans leur globalité et de proposer des réponses équilibrées.*

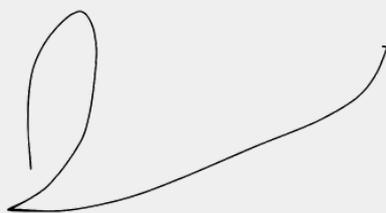
*L'incendie survenu à Wintzenheim en août 2023 a mis en lumière certaines fragilités du secteur, soulignées dans le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) qui s'en est suivi. Aussi tragique soit-il, cet événement douloureux ne doit cependant pas faire oublier **le travail considérable accompli par l'ensemble des acteurs pour construire, année après année, une offre de qualité répondant aux attentes et aux besoins spécifiques des vacanciers**.*

*Des axes d'amélioration, il y en a. Nous les connaissons et nous y travaillons depuis longtemps. C'est dans cette démarche d'amélioration continue que s'inscrit la publication de notre livre blanc dont l'objectif est d'**identifier précisément les défis auxquels sont confrontées les VAO et de formuler des propositions concrètes pour y répondre.***

*Ces propositions sont le fruit d'une large concertation menée avec l'ensemble de nos adhérents, fidèles à notre conviction que seule une approche collaborative peut garantir des solutions pérennes et adaptées. **Elles s'articulent autour d'un principe fondamental : la préservation de l'équilibre subtil entre la légitime exigence de sécurité et la nécessaire liberté inhérente à tout projet de vacances.** Car les VAO ne sont pas une extension du temps institutionnel, mais bien un espace où le plaisir, la découverte et la rencontre doivent primer sur les impératifs éducatifs quotidiens.*

*À travers ce document, **le CNLTA réaffirme sa volonté d'être un interlocuteur constructif et responsable auprès des pouvoirs publics, de porter la voix de toutes les parties prenantes du secteur, et de défendre une vision ambitieuse des vacances adaptées** comme vecteur d'émancipation et d'inclusion sociale.*

Nous vous invitons à découvrir les analyses et propositions qui suivent comme une contribution essentielle au débat public sur l'avenir d'un secteur qui œuvre quotidiennement pour que le droit aux vacances soit une réalité tangible pour tous, sans exception.



René MOULLEC,
Président du CNLTA



Panorama des VAO en France

Un secteur d'utilité sociale

Les Vacances Adaptées Organisées (VAO) représentent un secteur essentiel dans le paysage social français. Né il y a plus de 90 ans d'une initiative associative, le secteur s'est progressivement structuré pour permettre aux personnes en situation de handicap de partir en vacances comme tout un chacun, dans un cadre sécurisé et propice à la détente.

Historique et évolution des VAO

Les premières initiatives de vacances adaptées pour adultes remontent aux années 1930, portées par des associations familiales souhaitant offrir des moments de répit et d'évasion à leurs proches en situation de handicap. C'est en 1991 que le Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés (CNLTA) a été créé par des familles, des établissements médico-sociaux et, déjà, des organisateurs de séjours adaptés désireux d'établir un cadre de référence pour ces séjours. La reconnaissance légale des VAO n'interviendra, elle, que bien plus tard, avec l'article 48 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, complétée ensuite par le décret du 29 décembre 2005 relatif à l'agrément "Vacances Adaptées Organisées".

Les VAO en chiffres¹



55 341

vacanciers



213

Organismes de
Vacances Adaptées



12 200

accompagnateurs



5 229

séjours

La philosophie des séjours adaptés : évasion, détente et liberté

La particularité des VAO réside dans leur approche délibérément tournée vers la dimension touristique plutôt qu'éducative. Ces séjours sont l'occasion pour des personnes qui vivent et travaillent en structure médico-sociale de rompre avec leur quotidien. Cette vision est au cœur de l'identité des VAO : offrir de véritables moments de vacances, axés sur la détente, le dépaysement et la découverte, où le vacancier peut changer d'environnement, de rythme et d'entourage.

Un positionnement institutionnel ambigu

Le secteur des VAO se caractérise par un positionnement institutionnel complexe, relevant simultanément des domaines du tourisme et du médico-social. Ce double rattachement se traduit par un double agrément nécessaire pour les organisateurs : l'immatriculation auprès d'Atout France (secteur tourisme) et l'agrément VAO délivré par les DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités). Cette situation administrative conduit parfois à un manque de visibilité et de reconnaissance du secteur dans les politiques publiques.

¹ Rapport IGAS n°2023-6R – Mai 2024 (chiffres 2023)

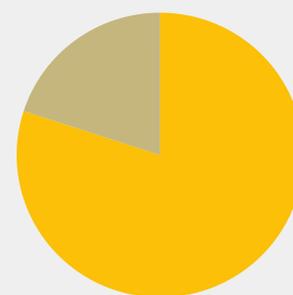
Les OVA, piliers de l'écosystème des vacances adaptées

Les Organismes de Vacances Adaptées (OVA) sont les acteurs centraux du dispositif des VAO. Leur rôle consiste à concevoir, organiser et encadrer des séjours de vacances spécifiquement adaptés aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap. Au-delà de l'organisation technique et logistique des séjours, les OVA jouent un rôle social fondamental en permettant aux personnes en situation de handicap d'exercer leur droit aux vacances et aux loisirs, tel que reconnu par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (article 30).

Une diversité d'opérateurs

La prédominance du secteur associatif s'explique par l'histoire même des VAO, initiées par des associations de familles et d'usagers, ainsi que des associations d'éducation populaire. Toutefois, on observe depuis longtemps un phénomène de concentration économique, avec les 11 plus grands opérateurs qui représentent aujourd'hui 40% de l'offre de séjours.²

Acteurs privés commerciaux
20%



Secteur associatif
80%

Une concentration géographique



Auvergne-Rhône-Alpes



Île-de-France



Occitanie

Ces trois régions cumulent, à elles seules, 48,8% des sièges sociaux des OVA. Cela s'explique notamment par la densité du tissu associatif dans ces territoires.

En tant que structure associative, notre approche des séjours adaptés est différente des grands opérateurs.

Nous n'avons pas d'objectif de rentabilité mais d'équilibre.

Nous proposons des séjours au plus près de la réalité financière des usagers, avec des petits groupes de maximum 10 personnes. Cette taille humaine nous permet de garantir un accompagnement le plus personnalisé possible.

Anaël KIEBER,

Responsable du service Idoine
(Groupe Associatif Handy'Up)

Le secteur des VAO a beaucoup évolué ces dernières années. Le recrutement est devenu plus difficile, les freins financiers sont de plus en plus nombreux et la réglementation de plus en plus exigeante. Il y a 30 ans, les vacanciers partaient tout le mois d'août. Aujourd'hui, beaucoup ne partent que 8-10 jours, et certains seulement une année sur deux. Face à ces défis, nous, organisateurs, restons plus que jamais déterminés à défendre le droit aux vacances pour tous !

Isabelle MOULIN,

Directrice de l'association CLBN
(Centre de Loisirs Basse-Normandie)

² Rapport IGAS n°2023-6R – Mai 2024 (chiffres 2023)

Caractéristiques des séjours : une saisonnalité marquée et une forte concentration géographique

Durée et saisonnalité des séjours

La grande majorité des séjours VAO (91%) dure entre 5 et 14 jours³. Cette durée répond à un équilibre entre le besoin de changement, les capacités d'adaptation et les moyens financiers des vacanciers. La répartition annuelle des séjours révèle une forte concentration sur la période estivale puisque 58% des séjours se déroulent au mois d'août.

Taille des groupes

Les groupes de vacanciers sont souvent de taille modérée, avec une moyenne de 8,5 vacanciers par séjour. Cette dimension humaine favorise un accompagnement personnalisé et une meilleure prise en compte des besoins individuels. Le taux d'encadrement moyen est d'un accompagnateur pour 3,3 vacanciers. Ce ratio permet d'assurer la sécurité et le bien-être des participants tout au long du séjour.

Destinations privilégiées

41% des séjours se déroulent dans seulement 12 départements, notamment dans les zones littorales atlantiques (Vendée, Charente-Maritime), les zones de montagne (Savoie, Haute-Savoie) et certains départements ruraux du centre de la France (Creuse, Nièvre).

Cette concentration s'explique par plusieurs facteurs :

- L'attrait touristique naturel de ces régions
- La disponibilité d'hébergements adaptés et accessibles
- L'attrait des gîtes ruraux (environnement calme et propice aux séjours adaptés)

FOCUS >

La saisonnalité des séjours, une contrainte pour l'ensemble du secteur

La forte concentration des séjours pendant la période estivale crée des contraintes importantes pour tout l'écosystème :

- **Pour les organisateurs** : difficultés pour recruter des accompagnateurs qualifiés sur une période restreinte et pics d'activité intense
- **Pour les hébergeurs** : concurrence accrue en haute saison, entraînant une hausse des tarifs et une diminution de la disponibilité des hébergements adaptés
- **Pour les vacanciers** : choix limité de dates, risque d'annulations de séjours faute de personnel, et coûts plus élevés

Plus de 80% des proches de personnes en situation de handicap seraient favorables à un échelonnement des départs sur l'ensemble de la période estivale (juillet-août), et 63% envisageraient des départs hors saison (juin ou septembre)⁴.

³ Rapport IGAS n°2023-6R - Mai 2024 (chiffres 2023)

⁴ Enquête CNLTA menée auprès des familles - 2022

Profil et aspirations des vacanciers

Un public majoritairement en situation de handicap mental ou psychique

L'analyse des données concernant les vacanciers révèle que 80% des personnes qui partent en séjour adapté présentent un handicap mental ou psychique, tandis que les 20% restants sont concernés par d'autres types de handicap (moteur, sensoriel ou polyhandicap)⁵.

Caractéristiques sociodémographiques

Sur le plan démographique, les hommes représentent une majorité des vacanciers (60%), et la tranche d'âge la plus représentée se situe entre 30 et 60 ans (70%). Concernant les conditions de vie habituelles, 60% des vacanciers résident en établissement médico-social, 24% vivent dans leur famille, et 15% disposent de leur propre logement. Une répartition qui souligne l'importance des séjours adaptés comme alternative temporaire au cadre institutionnel pour une majorité de vacanciers.

Motivations et processus de choix des séjours

Les attentes des vacanciers s'articulent principalement autour du changement d'environnement, de la découverte de nouvelles activités et de la possibilité de nouer des relations sociales différentes. Le classement des critères déterminant le choix d'un séjour reflète ces préoccupations variées : la destination géographique (26,3%), les activités proposées (25,9%), les possibilités de rencontres (12,2%), la présence de personnes déjà connues (12%), la qualité des animateurs (11,9%) ou encore la proximité avec le lieu de vie habituel (11,7%). Le processus de sélection des séjours implique souvent un accompagnement : 43% des vacanciers choisissent leur destination avec l'aide d'un éducateur, 24% effectuent ce choix de manière autonome, et 18% avec l'appui de leur famille⁶.

Mon meilleur souvenir de vacances est la Corse. Il y avait des animaux en liberté. On a fait la fête. On a rencontré des gens. J'ai aimé aller à la mer et à la plage pendant ce séjour.

Olivier,

vacancier (association Droits Devant 25)

J'aime surtout rencontrer de nouvelles personnes pendant les vacances. Cela me change les idées. Ces moments me font du bien. J'aimerais partir plus souvent mais c'est cher.

Valérie,

vacancière (association Droits Devant 25)

J'ai visité beaucoup de pays grâce aux vacances adaptées. La Bulgarie, le Maroc, les États-Unis, la Grèce... J'aime découvrir de nouveaux pays. J'aime rencontrer leurs habitants et goûter leurs spécialités. Ces voyages m'ouvrent sur le monde.

Paul,

vacancier (association Nous Aussi)

C'est rassurant quand tout est bien préparé. Je n'ai pas à m'inquiéter de l'organisation. Je peux profiter des activités. Je peux me détendre. Je me sens en sécurité.

Olivier,

vacancier (association Nous Aussi)

⁵ Rapport IGAS n°2023-6R – Mai 2024 (chiffres 2023)

⁶ Enquête CNLTA menée auprès des vacanciers – Décembre 2022

Les lieux d'accueil : entre confort, accessibilité et sécurité

Une prédominance des gîtes et meublés de tourisme

L'analyse de l'offre d'hébergement révèle que 63% des séjours se déroulent dans des meublés de tourisme ou des gîtes⁷. Les autres hébergements comprennent des villages vacances, des centres de vacances, des hôtels et des campings.

Cette préférence pour les gîtes et meublés s'explique par plusieurs facteurs :

- Une capacité d'accueil cohérente avec la taille moyenne des groupes (8,5 vacanciers)
- Une implantation souvent rurale offrant un cadre calme et sécurisant
- Une dimension "comme à la maison" facilitant la vie quotidienne et les repères
- Un coût généralement plus abordable qu'en proximité du littoral ou de la montagne

L'accessibilité : une approche pragmatique

Bien que les séjours adaptés s'adressent majoritairement à des personnes avec un handicap mental ou psychique, ne nécessitant pas systématiquement un aménagement des espaces, l'accessibilité des hébergements reste un défi pour le confort et l'inclusion des personnes en situation de handicap moteur.

Comme le précise l'instruction du 10 juillet 2015 relative à l'organisation des séjours de vacances pour personnes handicapées majeures : *"les locaux d'hébergement doivent être adaptés aux déficiences des vacanciers. Il ne peut en revanche pas être exigé que les lieux soient toujours accessibles."* Cette nuance permet aux OVA de privilégier l'adaptation des hébergements aux besoins réels des groupes accueillis plutôt qu'une conformité standardisée.

FOCUS > La distinction ERP/non-ERP, un enjeu majeur

Au sein de l'offre d'hébergement, une distinction fondamentale existe entre :

- **Les établissements classés ERP** (Établissements Recevant du Public), comme les hôtels ou les centres de vacances, soumis à des règles strictes en matière de sécurité incendie
- **Les hébergements non-ERP**, principalement des maisons individuelles et des petits meublés, qui échappaient traditionnellement à certaines obligations spécifiques

Suite à l'incendie tragique de Wintzenheim survenu en août 2023, qui a coûté la vie à 11 personnes, cette distinction est devenue un enjeu critique. Un durcissement des règles pourrait, en effet, rendre inaccessibles les 63% d'hébergements non-ERP mis à disposition actuellement pour ces séjours. La circulaire interministérielle du 6 octobre 2023⁸ a imposé de nouvelles exigences concernant la sécurité incendie, obligeant les OVA à obtenir des attestations spécifiques des propriétaires ou exploitants des lieux loués.

⁷ Rapport IGAS n°2023-6R – Mai 2024 (chiffres 2023)

⁸ CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE N° DGCS/3B/2023/153 du 6 octobre 2023

L'accompagnement humain : clé de voûte de la qualité des séjours

Un encadrement dimensionné pour un accompagnement personnalisé

Sur une année, le secteur mobilise un peu plus de 11 000 personnes en Contrat d'Engagement Éducatif (CEE), complétées par environ 1 200 bénévoles, soit, au total, 12 200 accompagnateurs⁹. Le taux d'encadrement moyen est d'un accompagnateur pour 3,3 vacanciers, un ratio qui peut varier selon les besoins d'accompagnement des groupes.

Des missions diversifiées au service du bien-être des vacanciers

Les accompagnateurs assument des responsabilités variées lors des séjours :

- Aide à la vie quotidienne (hygiène, habillage, repas, prise des médicaments)
- Animation d'activités adaptées
- Soutien relationnel et psychologique
- Conduite des véhicules pour les déplacements
- Médiation sociale lors des sorties



Pas de formation spécifique mais des compétences essentielles

Si aucun diplôme spécifique n'est légalement requis, la circulaire n°2006-190 du 28 avril 2006¹⁰ précise qu'une "personne responsable compétente" doit être présente sur place. Au-delà du cadre réglementaire, l'accompagnement en VAO requiert des qualités et des compétences essentielles :

- Capacité d'écoute et d'adaptation aux besoins spécifiques
- Gestion des situations imprévues et résolution de problèmes
- Aptitude à la médiation et à l'inclusion sociale
- Vigilance constante sur les questions de santé et de sécurité
- Bienveillance et respect du besoin d'accompagnement des vacanciers

Accompagner des personnes en situation de handicap demande une organisation rigoureuse, mais surtout une grande empathie et de la patience. L'essentiel est de savoir communiquer différemment, parfois sans mots. Pendant les séjours, le bien-être des vacanciers est notre priorité - ce sont leurs vacances, et notre mission est de leur offrir des moments inoubliables adaptés à leurs envies.

Laly,
animatrice
(association Roulottes et Nature)

Être responsable d'un séjour adapté, c'est jongler entre gestion d'équipe, organisation logistique et accompagnement humain.

Chaque jour apporte son lot de défis imprévus auxquels il faut savoir répondre avec sang-froid et créativité. C'est un équilibre délicat qui demande de savoir anticiper tout en restant flexible face aux situations inattendues. À mon sens, il n'est pas possible d'exercer cette fonction « malgré soi » : l'investissement humain est la clé d'un séjour réussi pour soi comme pour les vacanciers.

Mark,
responsable de séjour
(association Roulottes et Nature)

⁹ Rapport IGAS n°2023-6R - Mai 2024 (chiffres 2023)

¹⁰ CIRCULAIRE N°DGAS/SD3/2006/190 du 28 avril 2006

Une évolution progressive du cadre réglementaire des VAO

Le secteur des Vacances Adaptées Organisées s'inscrit dans un cadre juridique qui a considérablement évolué au fil des années, reflétant la prise de conscience progressive des enjeux spécifiques liés à l'accueil de personnes en situation de handicap en séjours de vacances.

Une construction réglementaire par étapes

Création du CNLTA par des associations pour structurer le secteur en l'absence de cadre légal spécifique

1991

1992

Mise en place de l'obligation d'agrément Tourisme pour encadrer les opérateurs touristiques

L'article 48 de la loi n°2005-10 du 11 février pour l'égalité des droits et des chances instaure l'obligation d'agrément pour les organisateurs de VAO

2005

Le décret n°2005-1759 du 29 décembre précise les modalités de l'agrément VAO

La circulaire n°2006-190 du 28 avril précise les modalités d'organisation des séjours

2006

La loi 2009-888 du 24 juillet relative à la modernisation du tourisme impose une obligation d'immatriculation auprès d'Atout France pour les opérateurs associatifs, au même titre que tous les autres acteurs du tourisme

2009

Le décret n°2015-267 du 10 mars renforce les exigences liées à l'agrément VAO

2015

L'Instruction DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet donne un cadre opérationnel à l'organisation des séjours VAO et vient compléter la réglementation

La circulaire interministérielle du 6 octobre renforce les exigences de sécurité incendie dans les établissements accueillant des VAO suite à l'incendie de Wintzenheim

2023

Une double procédure administrative

Les organisateurs de VAO sont soumis à une double démarche administrative :

- L'agrément VAO, délivré par la DREETS pour une durée de 5 ans, après vérification des garanties morales, financières et des conditions d'organisation des séjours
- La déclaration de chaque séjour auprès des DDETS-PP, 2 mois avant son déroulement, avec transmission des informations détaillées sur les vacanciers et encadrants 8 jours avant le début du séjour

Des contrôles pour garantir la qualité et la sécurité

Les séjours VAO peuvent faire l'objet de contrôles par les services de l'État (DDETS-PP) pendant leur déroulement.

Ces inspections permettent de vérifier :

- La sécurité et l'adaptation des locaux
- L'adéquation de l'encadrement avec les besoins des vacanciers
- La qualité des prestations proposées

En cas de manquement grave, les autorités peuvent prononcer la suspension immédiate du séjour, voire le retrait de l'agrément de l'organisme.

Accessibilité financière : coûts, surcoûts et aides au départ

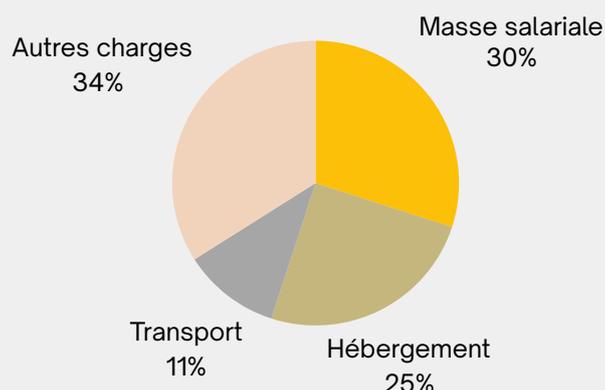
Un prix moyen reflétant des prestations spécifiques

Le prix moyen d'un séjour adapté s'élevait à 1 353€ par semaine en 2023¹¹. Ce montant, qui peut varier selon les besoins spécifiques des vacanciers, inclut non seulement les prestations habituelles d'un séjour de vacances (hébergement, restauration, activités), mais également toute l'organisation en amont du séjour et l'accompagnement pendant celui-ci.

Une répartition des coûts caractéristique

Les spécificités des séjours VAO se reflètent dans la structure des coûts :

- 30% pour la masse salariale (encadrement renforcé)
- 25% pour l'hébergement (lieux adaptés)
- 11% pour le transport (véhicules, déplacements)
- 34% pour les autres charges (restauration, activités, organisation, frais de structure)



Cette répartition met en évidence l'importance des ressources humaines dans l'organisation des séjours, avec un taux d'encadrement nettement supérieur à celui du tourisme standard.

Un surcoût lié au handicap

Le prix d'un séjour peut augmenter de 30% à 65% pour les vacanciers ayant besoin d'un accompagnement plus soutenu. Ce surcoût lié au handicap s'explique par plusieurs facteurs :

- Un nombre plus élevé d'accompagnateurs nécessaire pour les groupes ayant besoin d'un accompagnement renforcé
- Des hébergements spécifiquement adaptés, souvent plus coûteux
- Des transports spéciaux (véhicules adaptés, places supplémentaires)
- Des activités plus personnalisées

Cette modulation est nécessaire pour adapter l'offre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, tout en maintenant un niveau de qualité homogène.

Les dispositifs d'aide existants

Plusieurs mécanismes peuvent contribuer au financement des séjours :

- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH), qui varie d'un département à l'autre
- Le dispositif APV (Aide au Projet Vacances) porté par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)
- Les aides départementales ou associatives

Seuls 25,5% des vacanciers bénéficient d'une aide au départ¹², avec des disparités territoriales notables et des décalages de paiement. La plus grosse partie du financement reste assurée par les vacanciers eux-mêmes ou leurs familles.

¹¹ Rapport IGAS n°2023-6R – Mai 2024 (chiffres 2023)

¹² Enquête CNLTA menée auprès des familles et des proches – 2022

Un secteur confronté à des défis structurels majeurs

La crise du recrutement : un enjeu crucial pour la pérennité des VAO

La pénurie d'accompagnateurs constitue un défi majeur pour les organismes de vacances adaptées. Les chiffres sont préoccupants et illustrent l'ampleur du phénomène : le turn-over annuel est estimé à 40% et 12% de désistements sont enregistrés avant le début des séjours¹³.

Plusieurs facteurs structurels expliquent cette situation :

- **La saisonnalité de l'activité** qui crée, indirectement, une concurrence entre les OVA, avec beaucoup de postes à pourvoir pour peu de candidats ;
- **Des conditions de travail exigeantes** : présence nécessaire 24h/24 pendant toute la durée du séjour, gestion de situations en face à face parfois complexes à gérer qui peuvent conduire à des démissions ou des abandons de poste en cours de séjour ;
- **Une concurrence renforcée avec d'autres secteurs d'activité estivale** proposant des conditions plus attractives ;
- **Une reconnaissance insuffisante des spécificités de cette fonction d'accompagnement** qui requiert et développe des compétences particulières ;
- **L'impossibilité actuelle, en VAO, de valider des expériences pratiques dans le cadre de formations** (BAFA/BAFD, médico-social, animation ...), réduisant drastiquement le vivier potentiel de candidats.

Cette crise, qui touche l'ensemble du secteur de l'animation et du médico-social, impacte directement la capacité des OVA à maintenir une offre suffisante.

Les difficultés de recrutement, qui existaient déjà avant 2020, se sont considérablement amplifiées avec la crise sanitaire. Aujourd'hui, notre principal défi est de trouver des responsables de séjours dans un contexte où la réticence à prendre des responsabilités s'est nettement accrue. Par ailleurs, au-delà du frein salarial, nous constatons également une véritable appréhension face au handicap, une peur de ne pas savoir faire. Face à ces obstacles, nous avons revu notre politique de rémunération, développé nos formations et intensifié notre communication. Pourtant, malgré nos efforts, l'incertitude demeure : nous ne sommes jamais certains de pouvoir réaliser tous les séjours programmés, ce qui fragilise non seulement notre organisation, mais aussi l'ensemble de l'offre de vacances accessible aux personnes en situation de handicap.

Véronique GAILLARD,
Directrice du service vacances
Éclaireuses & Éclaireurs de France (EEDF) de Caen

¹³ Rapport IGAS n°2023-6R – Mai 2024 (chiffres 2023)

Formation des encadrants : des obstacles persistants

L'absence d'un parcours de formation professionnalisant constitue un frein majeur à l'amélioration de la qualité des séjours adaptés. La complexité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap nécessiterait pourtant une préparation adaptée pour l'ensemble des intervenants. Plusieurs obstacles entravent le développement d'une offre de formation accessible et pertinente :

- **La méconnaissance du secteur et de ses exigences** : selon une enquête menée auprès des étudiants en travail social, 85% ignorent les spécificités des VAO¹⁴. Cette méconnaissance commence dès la formation initiale où les vacances adaptées sont rarement présentées comme un champ d'intervention à part entière ;
- **L'absence d'un cadre réglementaire suffisamment clair** : contrairement à d'autres secteurs de l'animation ou du médico-social, aucune formation minimale n'est exigée pour intervenir en séjour VAO ;
- **Le modèle économique fragile** : la plupart des formations proposées par les OVA ne sont pas rémunérées, faute de ressources suffisantes. Cette situation est aggravée par le manque de reconnaissance et de validation auprès des OPCO (Opérateurs de Compétences) qui ne prennent pas en charge les formations mises en place pour un séjour VAO.

FOCUS > Formation des encadrants : le référentiel précurseur du CNLTA

Face à l'absence d'obligation réglementaire de formation spécifique pour les accompagnateurs, le CNLTA a développé, dès 2001, un référentiel de formation pour les animateurs-accompagnateurs de séjours VAO.

Régulièrement actualisé, ce référentiel propose un socle commun de compétences :



- **Connaissance des différents types de handicap**
- **Techniques d'accompagnement adaptées**
- **Gestion de la vie quotidienne et de la médication**
- **Animation d'activités adaptées**
- **Gestion des situations d'urgence**

La formation minimale préconisée par le CNLTA comprend 2 journées minimum obligatoires, permettant ainsi de disposer d'équipes mieux préparées aux spécificités de l'accompagnement en vacances adaptées.

¹⁴ Enquête CNLTA - 2021

L'équilibre entre sécurité et liberté : le défi post- Wintzenheim

L'incendie de Wintzenheim, survenu en août 2023 dans 2 gîtes accueillant 2 groupes de personnes en situation de handicap, a profondément bouleversé le secteur des vacances adaptées. Le drame, qui a coûté la vie à 10 vacanciers et un accompagnateur, a en effet soulevé des interrogations légitimes sur les conditions d'hébergement et les dispositifs de sécurité incendie dans les lieux de séjour.

Cet événement tragique a généré un climat d'inquiétude chez les familles et les établissements médico-sociaux, tout en soumettant les OVA à un niveau d'exigence accru. La circulaire interministérielle du 6 octobre 2023¹⁵, publiée en réaction directe à l'incendie, a ainsi imposé de nouvelles obligations aux organisateurs, notamment l'obtention d'attestations prouvant que les lieux d'hébergement sont soit classés ERP, soit explicitement exemptés de cette classification.

Cette situation soulève plusieurs enjeux essentiels :

- **Une lourde responsabilité imposée aux OVA concernant la vérification des normes de sécurité** : une nouvelle charge non légitime pour ces acteurs non experts en sécurité du bâtiment et contraignante pour les hébergeurs, surtout non ERP ;
- **Un risque de réduction drastique de l'offre d'hébergements disponibles**, 63% des séjours se déroulant actuellement dans des gîtes et meublés non-ERP qui doivent aussi justifier de leur non classement auprès des OVA ;
- **Une difficulté à préserver l'esprit "vacances" des séjours adaptés**, qui pourrait être mis à mal par une approche trop sécuritaire favorisant des hébergements ERP en grands collectifs.

Les vacances adaptées doivent concilier deux impératifs : d'une part, la sécurité des vacanciers, qui est une obligation fondamentale, et d'autre part, la préservation de l'esprit "vacances" qui constitue l'essence même de ces séjours. Les OVA sont pleinement conscients de leur obligation de sécurité envers les vacanciers accueillis. Mais ils ne sont pas des experts du bâtiment, et ne peuvent se substituer à la responsabilité des propriétaires d'hébergements ou aux contrôles que doivent exercer les pouvoirs publics. La circulaire d'octobre 2023, si elle part d'une intention légitime, a créé une situation complexe où certains hébergeurs, face aux demandes d'attestations, préfèrent tout simplement ne plus accueillir de séjours adaptés. C'est un effet contre-productif qui réduit l'offre disponible. Il est essentiel de garder à l'esprit que les adultes en situation de handicap aspirent à de véritables vacances, comme tout un chacun. Renforcer la sécurité est indispensable, mais cela doit se faire en préservant la dimension de liberté et de découverte qui fait la valeur unique des VAO.

Pascaline MARTINEAU,
Déléguée générale du CNLTA

¹⁵ CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE N° DGCS/3B/2023/153 du 6 octobre 2023 relative au respect des règles de sécurité incendie sur les lieux de séjours de vacances adaptées organisées (VAO)

Transports et plateformes de regroupement : des zones à risque

L'accès aux transports et la proximité des lieux de départ avec le lieu de vie des vacanciers sont des critères déterminants pour le bon déroulement des vacances adaptées.

L'organisation des transports et la gestion des plateformes de regroupement constituent des maillons sensibles de la chaîne d'organisation des séjours. Ces étapes transitoires peuvent en effet générer des situations à risque pour les vacanciers.

Les plateformes de regroupement, un maillon sensible de la chaîne des VAO

Les plateformes de regroupement - parkings, gares ou aires d'autoroute où transitent de nombreux vacanciers - représentent un véritable enjeu de qualité et de sécurité. Elles concentrent plusieurs difficultés :

- **Une coordination logistique complexe** : gestion simultanée de multiples arrivées et départs
- **Une zone de transfert de responsabilité** entre familles/établissements et OVA
- **Des environnements parfois fréquentés pas toujours adaptés** aux personnes en situation de handicap
- **Des risques spécifiques liés au changement, à l'attente, aux contraintes météorologiques** : stress, désorientation, chaleur...

Les défis spécifiques du transport des vacanciers

Le transport des vacanciers, qu'il s'agisse du trajet vers le lieu du séjour ou des déplacements pendant les vacances, présente également des enjeux particuliers :

- **L'adaptation des véhicules** aux différentes situations de handicap
- **La formation des chauffeurs** à l'accompagnement spécifique
- **La gestion des temps de trajet**, particulièrement éprouvants pour certains vacanciers
- **Le transport sécurisé des médicaments et du matériel médical**
- **L'équipement et la formation des partenaires officiels**, aériens, ferroviaires ou terrestres

Face à ces défis, certains organismes ont développé leurs propres protocoles (organisation de plateformes dédiées, formation spécifique des équipes, utilisation de véhicules adaptés...).

Cependant, l'absence de référentiel commun et de cadre réglementaire spécifique laisse persister des pratiques hétérogènes. Le CNLTA a engagé un travail partagé sur le sujet qui devra être poursuivi et approfondi.

Un équilibre économique fragilisé : entre hausse des coûts et réduction des aides

Le secteur des vacances adaptées est confronté à des tensions économiques croissantes qui menacent à la fois la pérennité des OVA et l'accessibilité financière des séjours pour les personnes en situation de handicap.

Cette fragilisation du modèle économique résulte de la conjonction de plusieurs facteurs :

- **L'inflation des coûts** : les prix des hébergements touristiques ont nettement augmenté ces deux dernières années, tandis que les frais de carburant pour les transports et les dépenses alimentaires connaissent également des hausses significatives. À cela s'ajoutent les surcoûts liés aux nouvelles exigences réglementaires, notamment en matière de sécurité, et aux salaires des accompagnateurs ;
- **Les conséquences persistantes de la crise sanitaire** : la période Covid a fragilisé de nombreux OVA, avec des pertes d'exploitation importantes et une reprise progressive qui n'a pas encore permis de reconstituer les trésoreries. Certains organismes, indépendamment de la taille de leur structure, n'ont pas survécu à cette période ;
- **L'insuffisance des aides financières** : seuls 25,5% des vacanciers bénéficient d'un soutien financier pour partir en séjour adapté¹⁶. Le reste à charge est souvent important pour les vacanciers ou leurs familles. Ils partent donc moins longtemps et une seule fois dans l'année.

Cette situation économique tendue entraîne plusieurs conséquences préoccupantes pour l'avenir du secteur :

- **Une tendance à la concentration du marché** : les 11 plus grands opérateurs représentent 40% de l'offre de séjours¹⁷, tandis que de nombreuses petites structures associatives peinent à maintenir leur activité ;
- **Une hausse des tarifs** qui limite l'accès aux séjours pour les personnes aux revenus modestes, créant une inégalité d'accès aux vacances adaptées ;
- **Une pression sur la qualité de l'accompagnement**, avec des risques de réduction des taux d'encadrement pour contenir les coûts ;
- **Une standardisation progressive de l'offre** au détriment de la diversité des propositions et de l'adaptation aux besoins spécifiques des différents publics, en particulier des plus dépendants.

Sans évolution du modèle de financement des séjours, et sans reconnaissance du surcoût lié à leur adaptation aux besoins spécifiques des personnes handicapées, c'est le principe même du droit aux vacances pour tous qui pourrait être remis en question.

¹⁶ Enquête du CNLTA menée auprès des proches de vacanciers, 2022

¹⁷ Rapport IGAS n°2023-6R - Mai 2024 (chiffres 2023)

Lourdeurs et disparités administratives : un frein majeur à l'organisation des séjours

L'organisation administrative des séjours adaptés souffre d'un manque d'harmonisation territoriale qui complique considérablement le travail des organisateurs. Parmi les causes de cette complexité :

- **La multiplicité d'interlocuteurs** : les OVA doivent interagir avec la DREETS pour l'obtention et le renouvellement de l'agrément VAO, les DDETS-PP pour la déclaration et le contrôle des séjours, les services d'incendie pour la sécurité des hébergements, parfois les ARS pour les aspects sanitaires et, enfin, Atout France pour l'immatriculation tourisme ;
- **Des interprétations variables des textes réglementaires selon les territoires** qui créent confusion et insécurité juridique pour les organisateurs. L'application de la circulaire d'octobre 2023 sur la sécurité incendie par les DDETS-PP en est un exemple flagrant : les exigences concernant les attestations demandées aux hébergeurs varient considérablement d'un département à l'autre.

Ces lourdeurs administratives entraînent une charge disproportionnée pour les OVA, particulièrement pour les petites structures, et les délais d'instruction sont parfois incompatibles avec une préparation sereine des séjours.

Le SIVAO : une avancée significative pour la simplification administrative

Face à ces obstacles, le Système d'Information des Vacances Adaptées Organisées (SIVAO) représente une solution prometteuse. Après une phase test concluante, cet outil numérique est devenu, depuis mai 2024, l'outil central de déclaration des séjours auprès des autorités concernées.

Le déploiement du SIVAO a transformé la gestion administrative des séjours. Auparavant, nous devions rechercher chaque année les coordonnées des correspondants DDETS et avons très souvent des retours négatifs lorsque nos déclarations n'arrivaient pas au bon service. Avec le SIVAO, ce parcours du combattant est terminé. L'interface intuitive, qui centralise toutes nos communications avec les administrations, nous fait gagner un temps précieux. Cela nous permet de nous recentrer sur notre cœur de métier : l'organisation de séjours de qualité. Le système devra encore évoluer pour intégrer, par exemple, la gestion des déclarations d'événements indésirables ou bien encore une liste des hébergements déjà validés par les services de l'État. Mais sa généralisation représente déjà une avancée majeure pour tout le secteur.

Sébastien BORT,

Responsable national vacances adaptées à l'UFCV

Préserver l'ADN des vacances adaptées

Face aux évolutions réglementaires et au renforcement des contraintes pour les organisateurs, le secteur des vacances adaptées doit réaffirmer sa spécificité et défendre sa position unique, à l'intersection entre médico-social et tourisme. Les vacances adaptées organisées incarnent, en effet, plusieurs valeurs fondamentales qu'il est essentiel de préserver :

- **L'émancipation et l'inclusion des personnes en situation de handicap** : les séjours adaptés constituent des espaces privilégiés où les vacanciers peuvent expérimenter un mode de vie différent de celui qu'ils vivent au quotidien. Ces moments de découverte et d'ouverture contribuent à leur développement personnel et à leur inclusion sociale ;
- **L'exercice concret du droit aux loisirs et au tourisme** : en permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder à des lieux touristiques et à des activités de loisirs, les VAO concrétisent le droit fondamental aux vacances inscrit dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (article 30) ;
- **Une approche délibérément centrée sur le plaisir et la détente** : alors que la vie en établissement médico-social est principalement structurée autour d'objectifs thérapeutiques ou éducatifs, les VAO offrent un espace complémentaire où le plaisir, la découverte et l'épanouissement personnel deviennent prioritaires.

L'essence même des vacances adaptées, c'est d'offrir une expérience radicalement différente du quotidien en institution. J'ai vu le visage d'une ouvrière d'ESAT que j'avais accompagnée dans son projet de vacances s'illuminer en me racontant son séjour !

J'ai vu dans ses yeux l'immense bonheur qu'elle avait eu à vivre ce séjour avec toute la liberté à laquelle elle aspirait. Les conditions dans lesquelles elle a vécu ses vacances n'avaient rien de commun avec sa vie en établissement.

Elle est d'ailleurs repartie l'année suivante pour un séjour plus long, tant cette expérience l'avait enchantée.

Jacques GUITOU,

ancien administrateur de l'association Alged et père d'un enfant en situation de handicap

Les séjours adaptés peuvent constituer de véritables points d'ancrage dans la vie de certains vacanciers. Nous accompagnons un homme d'une trentaine d'années atteint de troubles autistiques pour qui ces moments sont devenus essentiels.

Dans son quotidien fait de changements et d'imprévus en établissement, les vacances représentent un repère stable qu'il intègre même dans ses routines verbales.

Ces séjours structurent son année et lui permettent, paradoxalement, de mieux supporter le manque de stabilité qu'il vit parfois en institution.

Cécile MICHALECZEK,

Directrice adjointe de l'association Filéas

La convergence des défis : des enjeux interdépendants

L'analyse du secteur des vacances adaptées révèle que les défis identifiés ne sont pas isolés mais forment un système dans lequel chaque difficulté influence et amplifie les autres. Les tensions sur le recrutement des encadrants impactent directement le volume de production des séjours. En parallèle, les nouvelles exigences réglementaires alourdissent la charge administrative des organisateurs et réduisent le nombre d'hébergements disponibles. Cette raréfaction de l'offre d'hébergements entraîne une hausse des coûts qui, face à l'insuffisance des aides financières, menace l'accessibilité des séjours pour de nombreux vacanciers.

Ce cercle vicieux illustre l'impossibilité de traiter toutes ces problématiques séparément : chaque difficulté en alimente une autre, créant un effet domino qui fragilise l'ensemble du secteur.

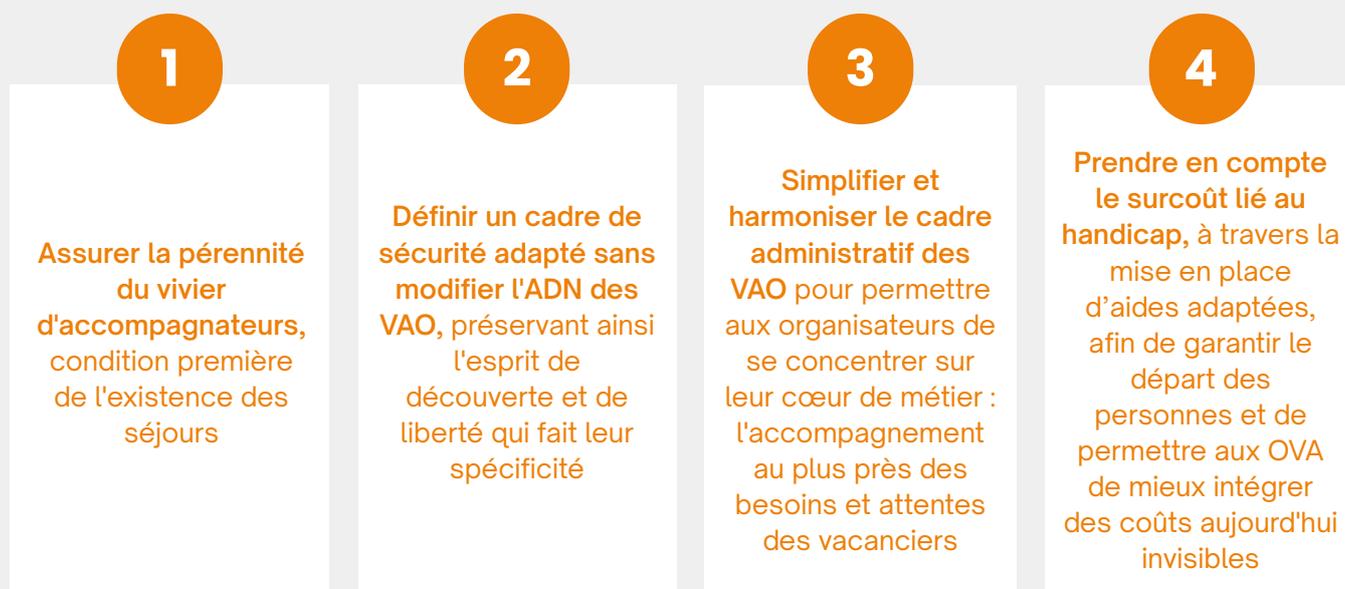
Des dilemmes fondamentaux

Au cœur de ces défis se trouvent des tensions difficiles à résoudre :

- Comment garantir la sécurité des vacanciers sans restreindre leur liberté ?
- Comment assurer la viabilité économique des séjours tout en garantissant leur accessibilité au plus grand nombre ?
- Comment répondre aux exigences administratives croissantes sans dénaturer la dimension "vacances" des séjours ?

4 priorités essentielles

Face à cette imbrication des défis, 4 enjeux fondamentaux émergent :



L'avenir des vacances adaptées dépendra de la capacité des acteurs à apporter des réponses cohérentes à ces défis convergents, en gardant comme boussole le droit fondamental des personnes en situation de handicap à des vacances de qualité.

Les propositions du CNLTA pour assurer la pérennité des vacances adaptées

Face aux défis majeurs présentés dans les chapitres précédents, le Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés (CNLTA) formule des propositions concrètes et opérationnelles pour préserver et développer le secteur des vacances adaptées organisées. Ces solutions, issues d'une réflexion collective menée avec l'ensemble des parties prenantes impliquées au sein du CNLTA, s'articulent autour de 6 axes détaillés dans la dernière partie de ce livre blanc.

L'objectif est d'engager des propositions de solutions aux difficultés rencontrées par le secteur tout en préservant l'ADN même des vacances adaptées - offrir de véritables vacances aux personnes en situation de handicap.

Des propositions fondées sur 6 leviers d'action

- **Engager une approche collaborative** : seule l'implication de tous les acteurs – organisateurs, représentants des usagers, pouvoirs publics, hébergeurs – dans cette démarche permettra de construire des solutions pérennes et adaptées ;
- **Préserver l'équilibre entre sécurité et liberté** : si la sécurité des vacanciers constitue une priorité absolue, elle ne doit pas se faire au détriment de l'esprit même des vacances adaptées – offrir des moments de détente, de découverte, d'évasion et de plaisirs partagés ;
- **Garantir l'accès aux vacances adaptées pour tous** : les séjours doivent rester financièrement accessibles à tous les publics, quels que soient leur situation économique et leurs besoins d'accompagnement ;
- **Maintenir la diversité des opérateurs** : la richesse du secteur réside dans la diversité des approches et des projets, portés tant par des structures associatives historiques que par des acteurs plus récents ;
- **Valoriser l'engagement humain** : la qualité des séjours repose avant tout sur l'investissement des équipes chargées de l'organisation et de l'encadrement, dont il faut reconnaître et valoriser les compétences spécifiques ;
- **Simplifier sans déresponsabiliser** : la simplification administrative et l'harmonisation des pratiques au niveau national doivent permettre aux opérateurs de se concentrer sur leur cœur de métier.

C'est sur ces fondements que s'appuient les propositions concrètes présentées dans les pages suivantes. Elles forment un ensemble cohérent, une feuille de route dont la mise en œuvre nécessitera l'engagement de tous pour un objectif commun : garantir le droit aux vacances pour tous.

Mettre en place des outils d'évaluation partagés

L'amélioration continue de la qualité des séjours VAO passe par la mise en place d'outils d'évaluation pertinents et partagés. Le CNLTA formule plusieurs propositions à ce sujet :

1 Créer un Observatoire national des vacances adaptées

- Constituer, en partenariat avec l'État, une mission d'observation, d'information et d'initiatives regroupant toutes les parties prenantes du secteur
- Confier l'animation de cet observatoire au CNLTA, avec un mandat de 5 ans
- Faire financer, par l'État, des moyens humains dédiés

Cet observatoire permettrait de collecter des données fiables sur l'évolution du secteur, d'analyser les besoins des vacanciers, d'identifier les freins économiques au départ en vacances et de proposer des solutions adaptées.

2 Institutionnaliser les échanges entre opérateurs et services de l'État

- Organiser des réunions annuelles dans chaque région et département
- Favoriser le partage d'expériences et l'analyse collective des difficultés

Ces échanges réguliers permettraient d'établir un dialogue constructif, d'ajuster les pratiques et de résoudre rapidement les difficultés.

3 Mettre en place une Instance Nationale Paritaire

Proposée en concertation avec l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (Unat)

- Créer, sous le contrôle de la DGCS, une instance consultative préalable aux décisions de sanction
- Confier à cette instance l'analyse des données récoltées par les inspections départementales

Cette instance garantirait une analyse collégiale et équitable des situations, contribuant à une régulation juste et transparente du secteur.

4 Légitimer le système d'évaluation qualité du CNLTA

- Élargir les visites qualité de séjours à tous les OVA
- Inscrire le CNLTA comme l'organisme de référence qualité des vacances adaptées
- Développer une grille d'analyse commune et identifier collectivement les points d'amélioration

La mise en place d'un cadre commun d'évaluation favorisera une dynamique d'amélioration continue partagée.

Concilier sécurité et liberté dans l'organisation des séjours

La sécurité demeure une préoccupation centrale dans l'organisation des séjours, mais ne doit pas compromettre l'esprit même des vacances. Les propositions du CNLTA visent à trouver l'équilibre optimal entre ces deux impératifs.

5 Maintenir le cadre actuel pour la sécurité sanitaire

- Conserver les textes existants pour l'encadrement du suivi des médicaments
- Préserver les dispositions actuelles pour la surveillance de la santé des participants

Ce cadre, qui a fait ses preuves, offre un équilibre pertinent entre protection et liberté des vacanciers.

6 Faire évoluer la sécurité des bâtiments dans une démarche concertée

- Organiser une concertation entre État et acteurs du tourisme pour redéfinir des règles claires en matière de sécurité des hébergements non ERP
- Clarifier les responsabilités de chaque acteur (hébergeurs, OVA, services de l'État)
- Garantir l'accès aux hébergements sans discrimination liée au handicap afin d'élargir l'offre

Cette approche collaborative est essentielle pour éviter que de nouvelles exigences ne conduisent à une réduction drastique de l'offre d'hébergement disponible pour les séjours adaptés.

7 Formaliser les visites des sites d'hébergement

- Visiter l'ensemble des sites de séjour tous les 3 ans
- En cas de travaux structurels réalisés dans un lieu d'hébergement, prévoir systématiquement une nouvelle visite

Ces mesures contribueraient à anticiper les risques tout en consolidant une culture de sécurité partagée dans l'ensemble du secteur.

8 Développer des outils communs de prévention au sein du CNLTA

- Former les équipes à l'exercice incendie et à l'évacuation en cas d'incendie
- Créer un module de formation spécifique aux risques liés à l'hébergement
- Formaliser un guide de visite unique des sites pour tous les adhérents du CNLTA

Le développement d'outils partagés contribuera à la diffusion des bonnes pratiques et à l'émergence d'une culture commune de la sécurité dans l'ensemble du secteur.

Développer les aides financières au départ en vacances

L'accessibilité économique des séjours adaptés est un enjeu majeur pour garantir le droit aux vacances pour tous. Face au constat d'un reste à charge souvent trop élevé, le CNLTA formule 3 propositions d'actions concrètes :

9 Organiser un Grenelle du droit au départ en vacances

- Réunir ministères, administrations, collectivités territoriales, opérateurs, associations et MDPH
- Viser la simplification des aides existantes et leur développement
- Élaborer un plan d'action national pour l'accessibilité économique des VAO

Ce temps fort de concertation permettrait de mobiliser tous les acteurs concernés et d'aboutir à des solutions concrètes pour lever les freins économiques au départ en vacances.

10 Réformer le système de financement des séjours adaptés

- Systématiser l'attribution des aides pour les personnes éligibles
- Modifier le cadre législatif pour permettre un système de tiers-payant des aides financières avant le séjour
- Mettre en place un mécanisme de versement anticipé aux organisateurs avant le début des séjours

Cette réforme permettrait de réduire considérablement l'avance financière demandée aux vacanciers et à leurs familles, principale barrière à l'accès aux séjours adaptés, tout en sécurisant la trésorerie des organisateurs.

11 Améliorer l'information sur les aides disponibles auprès des adhérents du CNLTA

- Concevoir une fiche détaillant toutes les aides au départ existantes, adaptée aux contextes locaux
- Intégrer systématiquement cette fiche dans les catalogues des adhérents du CNLTA

Ce support pratique, rédigé par le CNLTA, permettra de mieux informer les vacanciers et leurs familles sur les dispositifs d'aide encore souvent méconnus.

Élargir et adapter l'offre de séjours

La diversification de l'offre de séjours est essentielle pour répondre aux évolutions des attentes des personnes en situation de handicap. Sur ce sujet, le CNLTA propose plusieurs axes d'action concrets :

12 Encourager l'innovation dans les séjours adaptés

- Créer, à travers l'Observatoire, un prix annuel récompensant les initiatives novatrices
- Diffuser les bonnes pratiques à travers l'ensemble du secteur

La mise en lumière des initiatives innovantes stimulerait la créativité des opérateurs et favoriserait l'émergence de nouvelles formes de solutions de vacances adaptées.

13 Développer des offres spécifiques pour les personnes à fort besoin d'accompagnement

- Constituer une commission paritaire État-Établissements-Familles-OVA
- Élaborer un cadre d'organisation précis pour ces séjours spécifiques

La création d'un cadre clair permettrait de sécuriser l'organisation de ces séjours spécifiques tout en élargissant l'accès aux vacances à des publics qui en sont de plus en plus souvent exclus.

14 Réaffirmer la dimension touristique des VAO

- Intégrer explicitement l'approche touristique dans les textes de référence
- Rééquilibrer les approches médico-sociale et touristique

La reconnaissance explicite de cette dimension renforcerait l'identité des VAO comme espace de loisirs et contribuerait à distinguer ces séjours du cadre institutionnel.

15 Encourager la réflexion collective sur l'avenir des VAO

- Organiser des colloques thématiques, notamment initiés par le CNLTA
- Mettre régulièrement en place des groupes de travail partagés

Ces temps de réflexion renforceraient l'anticipation des évolutions du secteur et favoriseraient l'émergence de réponses collectives et partagées.

Mettre en place un cadre de formation adapté aux spécificités du secteur

Pour améliorer la qualité de l'encadrement des séjours, tout en préservant la diversité des profils d'accompagnateurs, le CNLTA propose plusieurs mesures concrètes.

16 Valoriser l'engagement dans les VAO comme expérience professionnelle reconnue

- Intégrer l'encadrement des séjours de vacances adaptées comme terrain de stage validant dans les cursus de formation médico-sociale et aux métiers de l'animation
- Permettre la comptabilisation de cette expérience dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Cette reconnaissance officielle rendrait le secteur plus attractif tout en valorisant les compétences spécifiques développées lors de l'accompagnement des vacanciers.

17 Renforcer le cadre de formation sans créer de diplôme spécifique

- Maintenir l'ouverture des recrutements à des profils variés sans exiger un brevet ou diplôme particulier
- Établir un cadre de formation interne plus structuré et plus contraignant pour tous les OVA

Cette approche équilibrée permettrait de préserver le vivier de recrutement tout en garantissant un niveau de compétence minimum pour tous les accompagnateurs.

18 Déployer des outils de formation harmonisés auprès des adhérents du CNLTA

- Adapter le référentiel de formation du CNLTA aux nouvelles techniques de formation et exigences réglementaires
- Créer un « passeport » de formation commun validant les compétences acquises
- Généraliser le principe de premier séjour comme stage pratique pour tous les nouveaux accompagnateurs, étape cruciale dans un cursus de formation

Ces outils partagés permettront de garantir une montée en compétence progressive des équipes d'encadrement et une harmonisation des pratiques entre organisateurs.

Alléger les procédures administratives des organisateurs

La simplification administrative permettra aux opérateurs de se recentrer sur leur cœur de métier : l'organisation de séjours de qualité. Face à la complexité croissante des démarches et à l'hétérogénéité des pratiques, le CNLTA formule les propositions suivantes :

19 Développer les fonctionnalités du SIVAO

- Poursuivre le développement du Système d'Information des Vacances Adaptées Organisées (SIVAO) en impliquant tous les acteurs concernés
- Intégrer au SIVAO une procédure de contrôle d'honorabilité du personnel saisonnier employé en VAO
- Prévoir une analyse annuelle partagée du fonctionnement de l'outil

Le développement du système d'information permettra de dématérialiser et fluidifier les procédures administratives, de garantir la sécurité des vacanciers par un contrôle systématique des accompagnateurs, et de constituer une base nationale des hébergements qualifiés.

20 Instaurer un agrément VAO à durée indéterminé

Élaborée sur proposition du Collectif des organismes du tourisme adapté (COTA)

- Transformer l'agrément VAO actuel, renouvelable tous les 5 ans, en un agrément à durée indéterminée
- Remettre en cause cet agrément uniquement en cas de manquements graves, répétés et documentés

Ce nouveau modèle d'agrément permettrait d'alléger considérablement la charge administrative des organisateurs tout en maintenant l'exigence de qualité.

21 Garantir une coordination nationale

- Confirmer le rôle central de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) sur les VAO et mettre en place des réunions de travail régulières, organisées sous son contrôle
- Harmoniser, au niveau national, les pratiques administratives des DREETS/DDETS

Une coordination nationale forte garantirait une application cohérente des règles sur l'ensemble du territoire et sécuriserait l'action des organisateurs.

22 Associer le CNLTA aux instances de concertation

- Intégrer le CNLTA, comme les autres représentants collectifs, aux groupes de travail initiés par la DGCS
- Recueillir ses propositions constructives et s'appuyer sur son expertise de terrain

L'implication du CNLTA dans toutes les instances permettrait d'ancrer les décisions dans la réalité du terrain, au plus près des besoins des vacanciers, et de renforcer l'efficacité des politiques publiques.

Coordonner les actions pour une mise en œuvre efficace

Les 22 propositions présentées s'articulent autour de 6 axes complémentaires formant un plan d'action cohérent pour l'avenir du secteur.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DU CNLTA

Évaluation des séjours (propositions 1 à 4)

- Créer un Observatoire national des vacances adaptées
- Institutionnaliser les échanges entre opérateurs et services de l'État
- Mettre en place une Instance Nationale Paritaire
- Légitimer le système d'évaluation qualité du CNLTA

Sécurité des séjours (propositions 5 à 8)

- Maintenir le cadre actuel pour la sécurité sanitaire
- Faire évoluer la sécurité des bâtiments dans une démarche concertée
- Formaliser les visites des sites d'hébergement
- Développer des outils communs de prévention au sein du CNLTA

Accessibilité économique (propositions 9 à 11)

- Organiser un Grenelle du droit au départ en vacances
- Réformer le système de financement des séjours adaptés
- Améliorer l'information sur les aides existantes auprès des adhérents du CNLTA

Diversification de l'offre (propositions 12 à 15)

- Créer le prix annuel de l'innovation en VAO
- Élaborer un cadre opérationnel pour les personnes à forts besoins d'accompagnement
- Réaffirmer la dimension touristique des séjours
- Organiser des colloques thématiques réguliers

Encadrement des séjours (propositions 16 à 18)

- Valoriser l'engagement dans les VAO comme expérience professionnelle reconnue
- Renforcer le cadre de formation sans créer de diplôme spécifique
- Déployer des outils de formation harmonisés auprès des adhérents du CNLTA

Simplification administrative (propositions 19 à 22)

- Développer les fonctionnalités du SIVAO
- Instaurer un agrément VAO à durée indéterminée
- Garantir une coordination nationale sous le contrôle de la DGCS
- Associer le CNLTA aux instances de concertation

Ces propositions constituent un programme d'action ambitieux mais réaliste, dont la mise en œuvre nécessitera l'implication de l'ensemble des parties prenantes ainsi qu'un soutien affirmé des pouvoirs publics.

Pour assurer le succès de cette feuille de route, le CNLTA s'engage à coordonner les efforts, à suivre la progression des actions et à communiquer régulièrement auprès de l'ensemble des acteurs. Le colloque national, qui sera organisé par le CNLTA avec le soutien de l'Unapei en novembre 2025, sera l'occasion de dresser un premier bilan avec l'ensemble des parties prenantes et d'ajuster, si nécessaire, le calendrier d'actions pour les années suivantes.

Le mot de la fin



Les Vacances Adaptées Organisées sont à la croisée des chemins. Face aux défis actuels, nous devons nous mobiliser collectivement pour faire évoluer le secteur sans le dénaturer.

Notre responsabilité est de construire un modèle qui garantit la sécurité des vacanciers sans sacrifier leur liberté, qui renforce la qualité d'encadrement tout en préservant l'esprit "vacances" et qui assure la pérennité économique des organisateurs sans renoncer à l'accessibilité pour tous.

Ne perdons pas de vue l'essentiel : chaque année, 55 000 personnes en situation de handicap trouvent dans ces séjours un espace unique de liberté et d'épanouissement. C'est cette réalité humaine qui doit guider notre action. L'avenir des vacances adaptées est entre nos mains.

René Moullec,
Président du CNLTA

Remerciements

Le CNLTA tient à remercier chaleureusement l'ensemble de ses adhérents pour leur participation active à l'élaboration de ce livre blanc. Leur expertise, leur engagement et leurs témoignages ont été essentiels pour dresser un état des lieux objectif et formuler des propositions à la hauteur des enjeux.

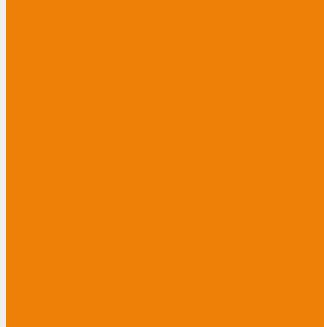
Notre reconnaissance s'adresse, d'abord, aux organismes de vacances adaptées qui, malgré un contexte économique et réglementaire difficile, continuent d'œuvrer quotidiennement pour garantir l'accès aux vacances des personnes en situation de handicap. Leur créativité et leur détermination face aux obstacles sont une source d'inspiration pour tous.

Nos remerciements vont également aux représentants et auto-représentants des vacanciers, ainsi qu'à leurs familles, dont la parole est encore trop souvent négligée dans les débats. Leurs témoignages rappellent, avec force, la dimension humaine fondamentale de notre action et l'impact concret des séjours sur la qualité de vie des personnes concernées.

Merci aux établissements médico-sociaux partenaires qui soutiennent, au quotidien, le droit aux vacances des personnes qu'ils accompagnent, ainsi qu'aux hébergeurs qui s'engagent pour une société plus inclusive en adaptant leurs structures pour accueillir tous les publics.

Enfin, merci à l'Unat et au Cota pour les échanges réguliers et constructifs sur nos préoccupations communes.

Ce livre blanc est le fruit d'un travail collectif. Sa mise en œuvre le sera tout autant.



À propos du CNLTA

Depuis plus de 30 ans, le Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés (CNLTA) défend l'accès aux vacances pour les personnes en situation de handicap, dans le cadre de séjours adaptés et inclusifs.

Tête de réseau du secteur des Vacances Adaptées Organisées (VAO) en France, le CNLTA représente activement ses 64 adhérents – organisateurs, vacanciers et leurs représentants, hébergeurs et organismes de formation – au niveau national et auprès des instances.

Le CNLTA et ses adhérents partagent une ambition forte : garantir à chaque adulte en situation de handicap, mental ou psychique, l'accès à des vacances de qualité, respectueuses de la personne et de ses besoins.

Pour soutenir cette démarche, le CNLTA anime un réseau d'échanges de bonnes pratiques et conçoit des outils d'évaluation à destination des professionnels. L'ensemble de son action repose sur une charte qualité fondatrice, créée en 1999 pour encadrer le secteur des VAO alors émergent, régulièrement actualisée et signée par l'ensemble de ses adhérents.





Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés

41 rue du Jardin Public - BP 40197

79205 PARTHENAY Cedex

Tél : 05 49 71 01 32

cnlta@cnlta.asso.fr

www.cnlta.asso.fr